

RAPPORT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION

**PROJET D'AGRANDISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
À LA CARRIÈRE DEMIX
PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Édition et diffusion :
Secrétariat
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec)
G1R 2G5

Téléphone : (418) 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732

5199, rue Sherbrooke Est, porte 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-7790

Tous les documents recueillis au cours de l'enquête sont disponibles au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec - 1995
ISBN : 2-550-24262-9



Québec, le 10 mars 1995

Monsieur Jacques Brassard
Ministre de l'Environnement et de la Faune
3900, rue de Marly, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4

Monsieur le Ministre,

Tel que vous l'avez demandé, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a entamé depuis le 27 février dernier, des travaux d'enquête et de médiation dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la carrière Demix, cellule n^o 2, à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal.

Cependant, au cours du mandat, les requérants ont indiqué à la commission leur intention de ne pas participer à cette démarche de médiation. Dans ces conditions, la commission a mis fin à ses travaux.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, mes très respectueuses salutations.

Le président,

Bertrand Tétreault



Québec, le 10 mars 1995

Monsieur Bertrand Tétreault
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec)
G1R 2G5

Monsieur le Président,

Vous m'avez confié un mandat d'enquête et de médiation dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la carrière Demix, cellule n° 2, à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal.

Je vous informe par la présente que les deux requérants, Action Re-Buts et le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, ont décidé de ne pas participer à la médiation.

Dans ces circonstances, j'ai mis fin au processus de médiation en cours.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Claudette Journault, commissaire

Table des matières

Chapitre 1	Le projet	1
Chapitre 2	Le mandat d'enquête et de médiation	3
	Le mandat	3
	Les attentes des requérants	3
	La tenue de la médiation	4
Conclusion		5
Annexe 1	Les demandes d'audiences publiques	7
Annexe 2	Le mandat	13
Annexe 3	Les lettres des requérants	19
Annexe 4	Les participants à la médiation	25
Annexe 5	La liste des documents déposés	29

Chapitre 1

Le projet

Depuis 1992, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) exploite un lieu d'enfouissement sanitaire, soit la cellule n° 1 de la carrière Demix et y dispose les résidus de sa station d'épuration des eaux usées. Étant donné que le remblayage de la cellule n° 1 sera complété sous peu, la CUM a demandé l'autorisation d'exploiter une nouvelle cellule pour son usage exclusif.

Le volume utile anticipé pour la cellule n° 2 totaliserait 860 000 m³, incluant quatre étapes de remblayage, afin de répondre aux besoins d'enfouissement de la station d'épuration jusqu'en l'an 2008. Le promoteur a indiqué dans son étude d'impact qu'à partir de 1995, il prévoit produire annuellement 125 000 tonnes de boues sèches dont 110 000 tonnes seraient incinérées pour générer 55 000 tonnes de cendres. À ce volume, s'ajoutent quelque 7 350 tonnes de sable provenant également de la station.

Le lieu d'enfouissement sanitaire est situé sur le territoire de la ville de Montréal-Est, à quatre kilomètres de la station d'épuration. Il est la propriété de la Communauté urbaine de Montréal depuis 1988.

Afin de limiter les répercussions sur le milieu, le promoteur prévoit implanter des systèmes de collecte des eaux. Le premier, pour les eaux de ruissellement et les eaux souterraines; ces dernières seraient captées et dirigées vers le réseau d'égout pluvial. Les eaux de lixiviation quant à elles seraient dirigées, le cas échéant, au réseau d'égout sanitaire. Le promoteur prévoit également l'arrosage de la cellule dans le but de réduire la dispersion des particules dans l'air.

Chapitre 2

Le mandat d'enquête et de médiation

Le mandat

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jacques Brassard, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de procéder à une enquête et à une médiation dans le cadre du projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire (carrière DEMIX) à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal. Le mandat a débuté le 27 février 1995.

Les attentes des requérants

Lors de la période d'information et de consultation publiques qui s'est tenue du 8 septembre au 23 octobre 1994, deux requêtes d'audience ont été déposées au ministre de l'Environnement et de la Faune. Elles portaient notamment sur les options de valorisation des boues de la station d'épuration, la nature des déchets à disposer, les modes d'évaluation du site, l'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire et les impacts du projet sur le milieu et la santé.

Lors de la première rencontre de médiation, l'un des requérants a mentionné en parlant de la carrière Demix, que :

... sachant qu'on a pour deux cents (200) ans de capacité, quelle est la motivation à regarder différentes alternatives, d'autant plus que le site qui est là sera uniquement pour opération de la CUM ...

... quel genre de récupération, de diminution de volume ou de recyclage qu'ils peuvent envisager, autre que l'enfouissement. Donc, c'est un peu tout ça, voir quelles sont les différentes alternatives ?

... l'enfouissement, qui est un concept qui est de plus en plus dépassé, même si on mentionne à l'intérieur de ça que, bon, on va mettre un (1) mètre d'argile, que c'est imperméable... Je veux dire, on peut sortir deux (2) pieds d'épais d'étude de n'importe quel hydrogéologue qui va me dire : «Bien, peu

importe l'argile que tu as, peu importe les conditions, un jour, ça finit par couler.»

Alors, qu'est-ce qu'on veut faire ? Est-ce qu'on veut faire du transfert de dette environnementale auprès des générations futures ou si on veut s'assumer en tant que société, dans les déchets que l'on génère et puis les gérer d'une façon plus saine écologiquement ? Alors, ça fait partie des questions qu'on pose, qu'on veut poser au niveau de ce projet-là.

(M. J.P. Barrette, séance du 27 février 1995, p. 11, 25, 27, 28)

La tenue de la médiation

D'une part, le promoteur du projet a indiqué à la commission le 28 février 1995, qu'il acceptait le processus d'enquête et de médiation.

D'autre part, dès le début du processus de médiation, l'un des requérants, Action Re-Buts, a signifié dans une lettre adressée au ministre de l'Environnement et de la Faune son intention de ne pas participer à la médiation. Il n'estimait plus sa participation appropriée étant donné que le gouvernement a annoncé «la tenue prochaine d'une enquête et audience générique sur la gestion des déchets solides» (annexe 2) et demandait d'arrêter l'étude de ce dossier.

L'autre requérant, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, a, quelques jours plus tard, signifié son intention de ne pas participer à la médiation et a réitéré sa demande d'audience publique considérant les risques de contamination trop importants pour être traités en médiation.

Dans ce contexte, la commission a mis fin à ses travaux d'enquête et de médiation.

Conclusion

La commission a reçu pour mandat de faire enquête et de procéder à une médiation dans le cadre du projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire, (carrière Demix) cellule n° 2 à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal. Elle en est venue à la conclusion qu'il n'était pas possible d'effectuer une médiation et d'en arriver à une entente puisque l'ensemble des requérants a refusé de participer au processus de médiation.

FAIT À QUÉBEC,



Claudette Journault, commissaire

Avec la participation de :

M. Louison Fortin, analyste

Annexe 1

Les demandes d'audience publique



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Montréal, le 17 octobre 1994

Monsieur Jacques Brassard
Ministre de l'Environnement et de la Faune
3,900 rue Marly, 6e étage
Ste-Foy, Québec
G1X 4E4

Monsieur,

Pour faire suite à la publication de l'étude d'impact relative au projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la Communauté Urbaine de Montréal, nous tenons, par la présente, à vous demander de tenir des audiences publiques concernant ce projet.

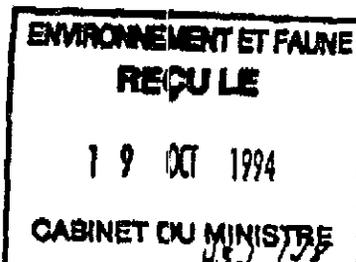
Nous avons de sérieuses interrogations concernant la nature du déchet à enfouir, la durée de 200 ans du projet, les critères d'analyses en rapport avec la qualité du sol, l'évidence de la contamination de la nappe phréatique, et, finalement, concernant le plan d'action visant la valorisation des résidus à la station.

Ce projet doit nécessairement, à notre avis, être discuté en audiences publiques.

Sincèrement,

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS

par JEAN-PIERRE BARRETTE



2520, rue Lionel Groulx Montréal (Québec) H3Z 4M7
Tél.: (514) 938-4947 Télécopieur: (514) 932-2024



ACTION RE-BUTS



La coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets

3620 Université, Eaton, 805, Montréal, H3A 2B2 (514) 393-7457

Montréal, le 24 octobre 1994

M. Jacques Brassard
Ministre de l'Environnement et de la Faune
3900, rue Marly, 6e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4

Objet: Demande d'audience publique concernant l'agrandissement du site sanitaire à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal

Monsieur le ministre,

Par la présente, Action RE-buts, la coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, vous demande la tenue d'une audience publique relativement au projet d'agrandissement du site sanitaire à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal.

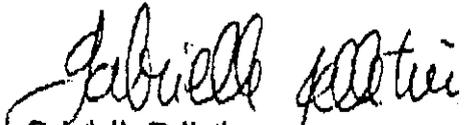
Le 4 mai 1991, différents groupes et citoyens de l'île de Montréal se sont réunis pour former la coalition Action RE-buts. La coalition encourage l'élaboration de nouvelles stratégies, la mise sur pied de plans d'action et le développement de nouveaux processus favorisant une gestion écologique et économique des déchets-ressources. Depuis ses débuts, les membres de la coalition se concentrent sur l'étude d'alternatives et contribuent à la recherche de solutions plus respectueuses pour notre communauté et pour notre environnement dans le domaine de la gestion des déchets-ressources.

Nous croyons qu'avant d'autoriser un tel projet, une enquête et des audiences publiques sont nécessaires pour faire la lumière sur l'incinération des boues provenant de la station d'épuration des eaux usées et l'enfouissement des cendres provenant de cet incinérateur. De plus, il y a d'importantes questions à répondre concernant les contaminants qui sortent de la cheminée de l'incinérateur et ceux se retrouvant dans les cendres quant à leur toxicité et leurs impacts sur l'environnement et la santé. Nous nous posons également une autre question: pourquoi actuellement le potentiel de compostage des boues usées est-il si bas? Avons-nous étudié toutes les alternatives possibles pour traiter ces boues?

Nous tenons à souligner, qu'en moins d'un an, nous avons participé à pas moins de dix consultations publiques sur la gestion des déchets et sur des problématiques environnementales connexes. En ce qui concerne ce projet, il est très peu probable que nous puissions intervenir activement et efficacement, à cause de l'essoufflement de nos groupes membres mais aussi sans un financement adéquat pour participer à des audiences publiques.

C'est pourquoi, nous réitérons notre demande concernant une enquête et une audience publique sur l'ensemble de la gestion des déchets solides au Québec. Nous vous demandons d'agir rapidement dans ce dossier et d'arrêter l'étude des dossiers de tous les projets utilisant des déchets ou des résidus de toutes provenances, tant et aussi longtemps qu'un réel débat n'aura pas eu lieu et qu'une réelle politique ne voit le jour.

Veuillez, accepter, monsieur le ministre, nos sentiments les plus respectueux.



Gabrielle Pelletier
Coordonnatrice Action RE-buts
Au nom du Conseil d'administration

Annexe 2

Le mandat

Le ministre
de l'Environnement et de la Faune

Le 13 février 1995

Monsieur Bertrand Tétreault
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 2G5

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Faune et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat d'enquête et de médiation environnementale dans le cadre du projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Demix) à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal, et ce, à compter du 27 février 1995.

Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport au plus tard le 27 avril 1995.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



JACQUES BRASSARD

3900, rue de Marly, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
Téléphone : (418) 643-8259
Télécopieur : (418) 643-4143

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413



Québec, le 16 février 1995

Madame Claudette Journault
Membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec)
G1R 2G5

Madame,

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur Jacques Brassard, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Demix) à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal et ce, à compter du 27 février 1995.

Je vous confie, par la présente, la responsabilité de ce mandat d'enquête et de médiation. Je précise que le BAPE doit faire parvenir son rapport au Ministre au plus tard le 27 avril 1995.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations les plus distinguées.

Le président,

Bertrand Tétreault

c.c. M. Alain Pépin



Annexe 3

Les lettres des requérants



ACTION RE-BUTS

**La coalition montréalaise pour une gestion
écologique et économique des déchets**

3647 Université, 3e étage, Montréal, Québec H3A 2B3 (514) 398-7457



Montréal, le 27 février 1995

M. Jacques Brassard
Ministre de l'Environnement et de la Faune
3900, rue Marly, 6e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4

Objet: Médiation environnementale concernant l'agrandissement du site sanitaire à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal

Monsieur le ministre,

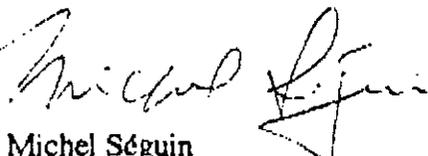
Par la présente, Action RE-buts, la coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, annonce qu'elle ne participera pas à la médiation environnementale relativement au projet d'agrandissement du site sanitaire à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal.

Le 4 mai 1991, différents groupes et citoyens de l'île de Montréal se sont réunis pour former la coalition Action RE-buts. La coalition encourage l'élaboration de nouvelles stratégies, la mise sur pied de plans d'action et le développement de nouveaux processus favorisant une gestion écologique et économique des déchets-ressources. Depuis ses débuts, les membres de la coalition se concentrent sur l'étude d'alternatives et contribuent à la recherche de solutions plus respectueuses pour notre communauté et pour notre environnement dans le domaine de la gestion des déchets-ressources.

Nous tenons à souligner que dans la dernière année, nous avons participé à plus de dix consultations publiques sur la gestion des déchets et sur des problématiques environnementales connexes. En ce qui concerne ce projet, nous ne pouvons intervenir activement et efficacement, à cause de l'essoufflement de nos groupes membres mais aussi à cause de l'absence d'un financement adéquat pour participer à une médiation environnementale. De plus, nous participons présentement aux audiences publiques concernant l'agrandissement du site d'enfouissement de Lachenaie, appartenant à Usine de triage Lachenaie Inc., filiale de Browning-Ferris Industries Ltd. Le chevauchement de ces deux processus de consultation est inadmissible et nous constatons encore une fois que le ministère étudie cas par cas les dossiers de gestion de déchets solides.

Votre gouvernement ayant annoncé la tenue d'une enquête et d'une audience générique sur la gestion des déchets solides, nous vous demandons d'arrêter l'étude de ce dossier et de ceux de tous les projets utilisant des déchets ou des résidus de toutes provenances, tant et aussi longtemps qu'un réel débat n'aura pas eu lieu et qu'une réelle politique ne voit le jour.

Veuillez, accepter, monsieur le ministre, nos sentiments les plus respectueux.



Michel Séguin
Co-président d'Action RE-buts

c.c. M. Bertrand Tétrault, président du BAPE
Mme Liliane Cotnoir, présidente du Front commun québécois pour une gestion
écologique des déchets
Mme Claudette Journault, médiatrice



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Le 9 mars 1995.

M. Bertrand Tétreault
Président du BAPE
Par télécopie (418) 643 9474

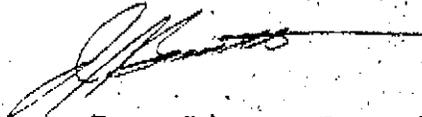
Monsieur,

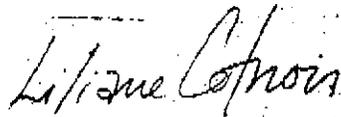
À la suite de notre conseil d'administration du 3 mars dernier, nous avons décidé de nous retirer du processus de médiation dans le dossier Demix concernant l'enfouissement des cendres provenant de l'incinération des boues d'épuration. Nos motifs sont les suivants:

Premièrement, nous croyons que le projet tel que présenté par le promoteur présente des risques de contamination trop importants pour ne pas avoir à subir la procédure d'évaluation publique du BAPE. Deuxièmement, il nous semble que le promoteur n'a pas su démontrer qu'il avait présenté toutes les alternatives concernant la gestion de ses boues d'épuration. Finalement, nous croyons que le choix des dates pour effectuer ce processus de médiation n'était pas judicieux étant donné la tenue des audiences publiques de Lachenaie.

En conséquence, le Front Commun Québécois pour une Gestion Écologique des Déchets demande la tenue d'audience publiques sur le projet d'enfouissement des cendres des boues d'épuration au site Demix.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur,
l'expression de nos sentiments distingués


Jean Pierre Barrette, chargé de projet


Liliane Cotnoir, présidente

c.c. M. Louison Fortin, BAPE
c.c. M. Jacques Brassard ministre de l'environnement et de la faune
c.c. Louis-Gille Francoeur, Le Devoir.

Annexe 4

Les participants à la médiation

Les participants à la médiation

Les représentants du promoteur

Communauté urbaine de Montréal

M. Gilles Bégin, porte-parole
Directeur-adjoint,
Service de l'Environnement

M^{me} Danielle Barbeau
Agente de communication,
Station d'épuration

M. Jocelyn Boulay
Surintendant,
Division ingénierie de procédés

Les requérants

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

M. Jean-Pierre Barrette
Chargé de projets

Action Re-Buts

M^{me} Gabrielle Pelletier
Coordonnatrice

Les représentants du ministère de l'Environnement et de la Faune

M. Jacques Alain, porte-parole du ministère

M. Gilles Plante
Directeur de la Direction de l'évaluation environnementale
des projets en milieu terrestre

La commission et son équipe

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M^{me} Claudette Journault, commissaire
M^{me} Denise Boutin, secrétaire de commission
M^{me} France Carter, agente de secrétariat
M. Louison Fortin, analyste
M. Serge Labrecque, agent d'information

Le soutien technique

Sténotypie

Mackay, Morin, Maynard et associés
M^{ME} LISE MAISONNEUVE

Béliveau, Proulx
M^{ME} DENISE PROULX

Annexe 5

La liste des documents déposés

Les documents déposés

Les documents de la période d'information (du 8 septembre au 25 octobre 1994)

- Di1** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué de presse annonçant la période d'information*, 8 septembre 1994, 2 p.
- Di2** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lettre du ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Pierre Paradis, donnant le mandat de préparer le dossier pour la consultation publique de l'Étude d'impact sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire «Carrière Demix» par la Communauté urbaine de Montréal*, 10 août 1994, 1 p.
- Di3** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Avis de recevabilité de l'étude d'impact du projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire par la Communauté urbaine de Montréal*, Direction de l'évaluation environnementale des projets en milieu terrestres, juillet 1994, 5 p.
- Di4** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire «Carrière Demix» par la Communauté urbaine de Montréal*, Direction des projets en milieu terrestres, mars 1994, 13 p.
- Di5** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Directive du ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact du projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire par la Communauté urbaine de Montréal dans la municipalité de la ville de Montréal*, novembre 1993, 14 p.
- Di6** COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Avis de projet de modification du lieu d'enfouissement sanitaire à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal*, 8 juillet 1993, 2 p.
- Di7** COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Rapport d'étude d'impact sur l'environnement relatif au projet de modification du lieu d'enfouissement sanitaire «Carrière Demix cellule n° 2» à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal - Résumé*, Service de l'environnement, mai 1994, pagination multiple.

- Di8** COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Rapport d'étude d'impact sur l'environnement relatif au projet de modification du lieu d'enfouissement sanitaire «Carrière Demix cellule n° 2» à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la Communauté Urbaine de Montréal - Version finale*, Service de l'environnement, mai 1994.
- Di9** COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Rapport d'étude d'impact sur l'environnement relatif au projet de modification du lieu d'enfouissement sanitaire «Carrière Demix cellule n° 2» à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal - Annexes*, Service de l'environnement, mai 1994, pagination multiple.
- Di10** COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. Cartes diverses concernant le projet de modification du lieu d'enfouissement sanitaire «Carrière Demix cellule n° 2» à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal :
- Di10.1** *Levé de sismique réfraction - Carrière Demix*, janvier 1991, 1 carte.
- Di10.2** *Levé de sismique réflexion - Carrière Demix*, janvier 1991, 1 carte.
- Di10.3** *Levé de diagraphie - Carrière Demix, forages PZ-15; PZ-12; PZ-5; PZ-9*, janvier 1991, 1 carte.
- Di10.4** *Levé de diagraphie - Carrière Demix, forages TF-3; PZ-18; PZ-12; PZ-21; PZ-24*, janvier 1991, 1 carte.
- Di11** COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Étude hydrogéologique - Lieu d'élimination des cendres - Carrière Demix, présenté par Laboratoire de béton limitée, Lupien, Rosenberg et associés et Foratek inc.*, rapport n° 1177, mars 1991, pagination multiple.
- Di12** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Rapport d'évaluation du lieu d'enfouissement sanitaire de la Communauté urbaine de Montréal - Carrière Demix*, 11 février 1994, pagination multiple.
- Di13** COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Divers plans de référence du site d'enfouissement «Carrière Demix»*, 26 avril 1993, 17 plans (plans disponibles pour consultation au bureau du BAPE à Québec) :
- Plan topographique.
 - Servitudes et infrastructures.
 - Aménagement de la cellule 2 - Étape I de -56M à -42M.
 - Aménagement de la cellule 2 - Étape II de -42m à -25M.
 - Aménagement de la cellule 2 - Étape III de -19M à -10M.
 - Aménagement de la cellule 2 - Étape IV de -80M à -54M.
 - Cellule 2 - Étape IV - Système de collecte des eaux souterraines.
 - Cellule 2 - Étape IV - Système de collecte des eaux de lixiviat.
 - Cellule 2 - Complétée - Étapes I, II, III & IV.
 - Plan d'assemblage.
 - Plan topographique - Localisation des ouvrages.
 - Plan au niveau du drainage et coupe.

- Plan au niveau du lixiviat et coupes.
- Tranchée d'évacuation.
- Conduite de refoulement (dans la paroi).
- Conduite de refoulement (niveau du sol).
- Concept de plantation.

Di14 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lettre du ministre, M. Jacques Brassard, donnant le mandat d'enquête et de médiation environnementale dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'Enfouissement sanitaire - Carrière Demix, 13 février 1995, 1 p.*

Les documents déposés par le public

- C1** FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Lettre adressée au ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jacques Brassard, demandant la tenue d'audience publique concernant le projet, 17 octobre 1994, 1 p.*
- C2** ACTION RE-BUTS. *Lettre adressée au ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jacques Brassard, demandant la tenue d'audience publique sur le projet, 24 octobre 1994, 2 p.*

Les transcriptions

- T-1** *Transcription, rencontre avec M. Jean-Pierre Barrette du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, tenue à Montréal le 27 février 1995, 39 p.*
- T-2** *Transcription, rencontre avec la Communauté urbaine de Montréal, tenue à Montréal, le 28 février 1995, 62 p.*
- T-3** *Transcription, rencontre avec le ministère de l'Environnement et de la Faune tenue à Québec le 1^{er} mars 1995, 32 p.*